



N° 83  
21 mars 2001  
Bimensuel

## Gestion des déchets: les pratiques



MICHEL BÜHRER

Séparer les déchets à la source, un petit effort qui paie.

### Dans ce numéro



#### FINANCES

Comptes provisoires 2000

2



#### PRÉVENTION

Protection des non-fumeurs

3



#### EMPLOI

34 postes vacants

8



#### ACTUEL

La violence conjugale

12



#### CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14



#### MEMENTO

Colloque «Rénover la maison»

16

L'Etat de Vaud discute actuellement de la mise sur pied d'un «agenda 21 cantonal», à savoir un programme qui prenne en compte le développement durable dans l'ensemble de ses activités. Autrement dit, comment agir aujourd'hui pour que les générations futures n'aient pas à en payer le prix? La gestion des déchets fait partie des dossiers importants. Mais bien avant ces discussions, des initiatives parfois radicales ont été prises dans différents services pour résoudre au mieux l'évacua-

tion des déchets. Comme chacun peut le réaliser sur sa place de travail, cela commence par un tri simple et un minimum de discipline. Au niveau d'un bâtiment, voire d'un site comme l'UNIL ou le CHUV, cela demande une sérieuse volonté et une organisation rigoureuse. Le plus frappant, c'est qu'il n'y a pas eu – et il n'y a toujours pas – de directives générales au niveau cantonal. Toutes les initiatives qui ont vu le jour depuis dix ans ont été lancées par des petits groupes, voire des individus.

Dossier p. 4-7

#### QUELLES STRATEGIES POUR L'ETAT FACE AU DEFI DE LA MEDIATION ?

**SOIREE-DEBAT**, organisée par le Mouvement écologiste vaudois, en partenariat avec le Groupement Pro Médiation  
le 4 avril 2001 à 20h00,  
Salle du Grand Conseil, Lausanne

Au programme:

- **Accueil et présentation de la soirée:** Anne Weill-Lévy, élue à la Constituante vaudoise.
- **La médiation: par-delà les a priori, de quoi parle-t-on ?** La médiation, entre technique formalisée et nouveau paradigme social; processus et déontologie de la médiation; la formation des médiateurs.
- **Les applications de la médiation (et leur promotion par le terrain associatif romand)** Les principales applications de la médiation; organisation et promotion de la médiation en Suisse romande.
- **En quoi la médiation intéresse-t-elle l'Etat ? Analyse d'un triple enjeu.** Elaboration et application des normes; la justice réparatrice et les médiations pénales. Pour un partenariat avec la société civile.

Les spécialistes des différentes applications de la médiation – familiale, de voisinage, pénale, scolaire, administrative, etc. – répondront aux questions du public. Le débat sera animé par Julien Knoepfler et Achille Grosvernier.



Cette rubrique est ouverte, gratuitement, à tous les collaborateurs désireux de publier une petite annonce à l'attention des autres fonctionnaires. Y compris pour une voiture d'occasion ou un chat à donner... Adresse: La Gazette, Petites annonces, pl. du Château 6, 1014 Lausanne. E-mail: [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)

**A vendre:** grand frigo-congélateur Thompson, comme neuf, cause double emploi. 500 francs. Tél. 021/311 69 76.

**A vendre:** OPEL ASTRA COMFORT 1.6 16V, 17'400 km (année 1998). Vitres électriques avant-arrière, radio CD, 4 pneus neige. 17'800 francs.

RENAULT SPORT 172CV, 4'000km (année 2000). Vitres teintées, 4 pneus neige. Prix: 25'800 francs. Tél. 079/453 48 28.

**A vendre:** 2 beaux bureaux (180X 90), plateaux-côtés et tiroirs en bois. Pieds métal. Prix. Frs 250.- pièce. Tél. 079/413 32 22.

**A vendre:** 4 chaises structure chromée + cuir brun, modèle «Bartoli». Lecteur CD «Technics» mod. PG440 A, avec commande, état de neuf. Cuisinière électrique «Electrolux», vitrocéram, four avec porte vitrée, tiroir chauffe-assiettes, modèle récent. Tél. 021/323 61 65 (le soir).

**A donner:** table en bois (175X85), plateau stratifié noir. Bibliothèque avec compartiments, portillons et tiroirs (aménagée pour dessinateur). Tél. 021/323 61 65 (le soir).

# Comptes 2000: le déficit sera aussi lourd que prévu

*Pas de «bonne surprise» pour les comptes 2000. Les recettes croissent moins vite que les charges. Le déficit approche les 400 millions, comme prévu au budget.*

Les comptes 2000 présentent un déficit provisoire de 390 millions de francs. Le budget prévoyait une perte de 383 millions. Ce résultat s'explique notamment par des dépenses imprévisibles. La reprise économique en cours a relativement peu influencé les revenus: 2000 n'était pas une année de nouvelle taxation fiscale. La bonne surprise des comptes 1999 ne s'est donc pas reproduite. L'analyse de détail sur les comptes 2000 sera présentée le 29 mars prochain.

## Effet de la taxation bisannuelle

En raison de la reprise économique et de l'excellent résultat des comptes de la Confédération, beaucoup s'attendaient à un déficit moindre. En fait, la situa-

tion économique devrait influencer les revenus de l'Etat en 2001 seulement en raison du système de taxation bisannuelle pour les impôts revenu et fortune. Calculé sur les années 1997 et 1998, le produit de la fiscalité de l'an 2000 est ainsi proche de celui de 1999. La Confédération a pu engranger immédiatement les dividendes de la reprise en raison d'une fiscalité plus réactive comme la TVA, le droit de timbre ou l'impôt anticipé.

## Dépenses extraordinaires

Les comptes 1999 étaient meilleurs que le budget, notamment parce que les revenus réels furent supérieurs aux prévisions pour un montant de l'ordre de 300 millions, ce qui ne s'est pas produit en 2000.

De surcroît, trois éléments ont alourdi les dépenses budgétisées. Il s'agit tout d'abord de la tempête Lothar qui a coûté au canton la somme d'environ 50 millions de francs. Puis, l'augmentation des taux d'intérêts, notamment pour les prêts à court terme (de 1,5 à 3,5%), a entraîné un dépassement de la charge d'intérêts de 37 millions par rapport au budget. Enfin, par souci de transparence, le Conseil d'Etat a décidé en 2000 de provisionner les créances fiscales douteuses (22 millions de francs).

## L'avenir

Conscient de la gravité de la situation, le Conseil d'Etat prépare une planification financière visant à réduire progressivement le déficit et atteindre l'équilibre des comptes. (Com)



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Crettol, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)

## Les charges augmentent plus vite que les revenus

en mios de francs	1999		2000		Différence 1999-2000			
	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes /Comptes		Budget/Comptes	
					En mios francs	En %	En mios francs	En %
<b>Charges</b>	5 078,7	5 178,9	5 362,5	5 362,5	283,8	5,6%	183,6	3,5%
<b>Revenus</b>	4 879,7	4 795,7	4 972,8	4 972,8	93,1	1,9%	177,1	3,7%
<b>Déficit</b>	<b>199,0</b>	<b>383,2</b>	<b>389,7</b>	<b>389,7</b>	<b>190,7</b>	<b>95,8%</b>	<b>6,5</b>	<b>1,7%</b>

L'évolution des charges et des revenus entre 1999 et 2000 varie sensiblement par rapport à celle observée entre les comptes 1998 et 1999 :

- Les charges progressent de 5,6%, soit dans les mêmes proportions qu'entre 1998 et 1999 (5%).
- En revanche, les revenus augmentent de 1,9% seulement, contre 5,7% entre 1998 et 1999.

La reprise économique devrait déployer plus largement ses effets sur les revenus 2001.



Programme «Un Etat sans fumée mais pas sans fumeurs»

# La protection des non fumeurs va bon train

Depuis le 31 mai 2000, le Service des automobiles a reçu le label «Sans fumée mais pas sans fumeurs». Après six mois de négociations dans les différents secteurs du bâtiment, et un travail de sensibilisation mené par le Cipret (Centre d'information pour la prévention du tabagisme, mandaté par le Service de la Santé publique, voir *La Gazette* N° 62), le premier service pilote de l'administration vaudoise a édicté ses directives et aménagé des espaces différenciés dans les bureaux, les halls et les couloirs. Et fumeurs et non fumeurs semblent cohabiter parfaitement dans cette nouvelle façon de vivre (voir encadré ci-dessous). Les Services de l'aménagement du territoire et de la Santé publique l'ont suivi de près, puisqu'à la fin de l'année dernière, eux aussi se voyaient «labellisés».

«La démarche menée dans ces deux services était plus facile, relève Anne-Catherine Mertz, responsable du projet. Le programme était déjà rôdé, et leur taille permettait un travail à plus petite échelle et plus rapide. Mais les collaborateurs avaient de manière générale le même type de réactions: en particulier la tendance à vouloir trancher entre un service avec ou sans fumée, plutôt que d'apprendre à négocier une nouvelle cohabitation. Ou encore une certaine réticence au départ à prendre en charge ce problème, vécu comme secondaire face au stress ou à la pénibilité au travail.»

## Une action renforcée

La protection des non fumeurs avait déjà une légitimité politique, avec la demande du député Morel au

gouvernement vaudois en 1997, elle a acquis aujourd'hui une légitimité légale. En août dernier, la Loi fédérale sur le travail a en effet été modifiée: ses dispositions sur la protection de la santé doivent aussi être appliquées aux administrations publiques à tous les niveaux (et non plus aux seules entreprises privées). Une ordonnance d'application explicite clairement les mesures à prendre pour assurer la protection des fumeurs passifs.

Encore renforcé dans son action, le Cipret s'est donné jusqu'à fin 2002 pour amener l'ensemble des services de l'Etat vers une solution négociée de la fumée. Une lettre a été adressée par le Service du personnel aux délégués départementaux en ressources humaines, et le médecin cantonal a informé oralement les chefs de service.

Le Cipret devrait suivre le planning général suivant:

- au DINP: le bâtiment de la Riponne (d'ici fin mai);
- au DEC: le Bâtiment de la Caroline (d'ici l'été), et une prise en charge des ORP et des Ecoles de Marcelin et de Moudon cet automne;
- au DFJ: le siège central du DFJ à la rue de la Barre (d'ici l'été), et les deux services décentralisés au BAP l'année suivante; les écoles de l'enseignement obligatoire seront touchées dans un

*Le programme de prévention, lancé l'année dernière dans 3 services-pilotes, a fait l'objet d'une évaluation au Service des automobiles. Les résultats sont globalement positifs, et les responsables proposent de l'appliquer à l'ensemble de l'administration d'ici fin 2002.*



A l'entrée du bâtiment du Service des automobiles, le personnel et les usagers sont invités à éteindre leur cigarette.

deuxième temps en collaboration avec l'ODES;

- au DIRE: les services du Château, de la Cité et de Beaulieu dès l'automne 2001;
- au DSAS: le bâtiment du BAP au début 2002 (y compris les affaires militaires/DSE, le SPJ, et l'Enseignement spécialisé/DFJ);
- au DSE: le Centre de la Blécherette (Police cantonale) à la même époque;
- au DFIN: le service des impôts à Lausanne (d'ici fin juin 2002), les bureaux décentralisés et le Bâtiment de la rue de la Paix (dès l'automne 2002).

*Dominique Guindani*

## Le désagrément et l'exposition à la fumée passive ont diminué

Mandaté par le Cipret, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive a soumis à l'ensemble du personnel du Service des automobiles un questionnaire avant et après l'introduction du programme de protection des non-fumeurs. Les résultats de cette première évaluation sont encourageants, même si certains efforts restent à faire.

La démarche préventive au sein du service n'a pas engendré de problèmes de cohabitation entre les consommateurs de cigarettes et les non fumeurs, et les employés jugent la situation actuelle relative à la fumée comme bonne à très bonne.

L'intervention avait pour but de modifier deux paramètres du tabagisme passif: le désagrément et l'exposition à la fumée passive. Après l'intervention, le degré fréquent de désagrément a beaucoup baissé, notamment au poste de travail, où il a diminué de plus de la moitié de son niveau antérieur. Mais aussi dans les couloirs et dans le hall où il s'est réduit de 2/3. Seule la cafétéria obtient des résultats plus mitigés.

L'exposition fréquente au tabagisme passif suit une courbe descendante encore plus marquée dans les quatre zones du service. Elle reste cependant encore trop élevée à la cafétéria avec près de 50% d'exposition. L'amélioration de la ventilation devrait permettre de corriger la situation.

*Evaluation du programme PRETAC dans le service des automobiles, Dr Serge Etienne, sous la direction de Jacques Cornuz et Annette Crisinel, IUMSP, février 2001.*



Tri, récupération, recyclage des déchets

# Le vent souffle dans le bons sens

## Il n'y a pas de petites économies

La chasse au gaspi passe aussi par les petits gestes. Diminuer la réserve des chasses d'eau des toilettes; mettre des locaux sous minuterie; raccourcir la durée des minuterie existantes; abaisser la température des locaux; installer des thermostats, des ampoules économiques, etc. Toutes ces mesures, le Service des gérances de l'Etat de Vaud les a prises au fil des ans. Certaines sont concertées avec le service des bâtiments (usage de panneaux solaires par exemple). «On envisage aussi d'utiliser de l'huile de chauffage «verte», remarque Philippe Pont, du service des gérances. Mais il faut encore faire une étude de coût et de compatibilité avec les installations existantes».

### Peut faire mieux

Au CHUV aussi, c'est l'accumulation des mesures a priori insignifiantes qui a permis non pas de baisser la consommation globale d'électricité (elle augmentait de 2% par année), mais de la stabiliser. «La surveillance n'est pas très précise, note Christopher Pyroth, chef de la section chauffage-ventilation-sanitaire, parce que nous avons un seul décompte pour tout l'hôpital». Comme au Service des gérances, tous les bulbes sont remplacés par des ampoules économiques. La ventilation est aussi programmée pour des durées plus courtes.

Entre 1992 et 2000, la consommation d'eau a été réduite d'un quart et l'économie d'électricité peut se chiffrer à 1 million de francs (10% de la facture annuelle). «Le potentiel est encore important en chauffage et électricité, remarque Christopher Pyroth, mais par des mesures techniques. Les usagers ont peu de réflexes d'économie». Le CHUV fait partie de l'association EnergHo qui regroupe les bâtiments publics gros consommateurs. En principe, elle devrait promouvoir des mesures qui permettraient une économie d'énergie de 10% sur 5 ans.

**Une administration cantonale n'est pas tout à fait comparable à un ménage. En ce qui concerne la gestion des déchets toutefois, le principe est le même: il vaut mieux trier avant d'évacuer, récupérer que jeter... et convaincre plutôt que contraindre. Mais la mise en place est plus compliquée.**

Dossier réalisé par Michel Buhrer

**T**out a commencé par le papier. Normal, les administrations sont grandes dévoreuses – et productrices – de papier. Et tout a peut-être commencé par une histoire d'argent: à l'élimination, une tonne de déchets ménagers coûte deux fois plus cher qu'une tonne de papier. Donc, si l'on sépare le papier des autres déchets, on économise. Le principe s'applique pratiquement au tri de tous les déchets. La réflexion s'est bien sûr affinée: en récupérant le papier, on fournit la matière première du

papier recyclé, donc on contribue à protéger des forêts. Quelle que soit la motivation, le premier geste est le même: séparer les déchets au minimum par «familles». C'est en partant d'une telle réflexion que l'Université de Lausanne, par exemple, a mis sur pied un ensemble de mini-déchetteries dans ses bâtiments, une batterie de poubelles séparées dans les étages, et glissé des cartons sous les bureaux (papier journal, autres papiers) à côté de la poubelle individuelle. C'est en partant

d'une réflexion voisine, visant à prolonger le plus longtemps possible la vie du mobilier et des outils informatiques, que la Centrale d'achat du canton de Vaud (CADEV) a commencé à les récupérer. Dans les deux cas, l'initiative est partie d'un petit noyau qui a décidé de prendre les choses en mains.

### Procédures simples

«Chez nous, le mouvement est venu d'un groupe d'étudiants qui a approché le rectorat et la direction administrative, se souvient Jean-Paul Dutoit, intendant de l'université (photo de gauche). Ils ont formé un groupe d'étude avec le service des finances». Dix ans plus tard, on peut compter jusqu'à huit conteneurs différents dans les sous-sols de chaque faculté, pour accueillir autant de matériaux (PET, verre, sagex, alu, cartouches de toner, piles, etc.) sans compter les déchets spéciaux des labos, ni les cuisines qui séparent en outre le fer blanc, le marc à café et les huiles. Le plus



Paul Dutoit, intendant de l'Université de Lausanne: «Chez nous, le mouvement est venu d'un groupe d'étudiants.»



PHOTOS MICHEL BURRER

Jean-Paul Despond, magasinier à la CADEV au Mont-sur-Lausanne, entrepose du mobilier qui sera prêté ou revendu.

gros investissement a porté sur des presses à carton. Le reste, c'est de l'organisation et une politique volontariste. «Et le travail des concierges et des chauffeurs», souligne Jean-Paul Dutoit.

En pratique, chaque usager dépose lui-même ses déchets dans des sacs sur les étages ou directement dans les conteneurs au sous-sol (photo de droite). Les concierges sont chargés de les rassembler. Suivant les déchets, l'UNIL livre ou fait chercher les déchets. Bernard Tedeschi, concierge pour la faculté des Sciences et le bâtiment de la pharmacie, estime qu'il consacre une heure par jour en moyenne à la collecte des déchets triés.

A l'UNIL comme ailleurs, on insiste sur le fait qu'il faut mettre en place des procédures simples et accessibles, sous peine de braquer les utilisateurs.

### Philosophie commune, applications spécifiques

Au CHUV, autre «gros morceau», l'impulsion est venue du service de sécurité. «On s'est rendu compte qu'on faisait de plus en plus appel à nous pour les questions de déchets, comme éléments de la sécurité», explique Pierre Kündig, en charge de ce service. Comme les responsables de sécurité de divers établissements sont assez liés, on a décidé de former un groupe de travail sur la question. C'est ainsi que, outre le CHUV, des établissements comme l'IMEDE, l'hôpital de Genève, l'UNIL ou le centre de recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs, ainsi qu'un représentant de l'Etat de Vaud, Marc Andlauer, ont échangé des idées et des tuyaux, «afin de ne pas réinventer l'eau chaude», explique Pierre Kündig. «On a partagé la

philosophie, mais les applications doivent être adaptées à chaque situation, en fonction des locaux à disposition pour le stockage par exemple». Des solutions «toutes bêtes» ont ainsi fait surface: «on évacue une quantité importante de solvants, qui sont incinérés avec les bidons dans lesquels on les transporte. Nestlé, de son côté, jetait des bidons vides. Désormais, on les récupère pour les remplir de solvants usagés».



*Sous chaque bâtiment de l'Université de Lausanne, une petite déchetterie permet de séparer les différentes sortes de déchets. Les sous-sols des facultés comptent jusqu'à huit conteneurs différents pour le tri des matériaux.*



## Certifier l'Etat?

Philippe Pont, chef du service des gérances et des achats, prône une plus grande «professionnalisation» de la gestion des déchets : «on aimerait mettre en place un système unique pour la collecte, le tri, la prise en charge des déchets. Nous devons développer un véritable pôle de compétence, qui puisse aussi négocier des contrats globaux avec les repreneurs». C'est le vieux débat sur la centralisation/décentralisation des services appliqué aux déchets. «On pourrait essayer, estime Marc Andlauer, responsable de la gestion des déchets pour le canton, ça pourrait être utile au niveau opérationnel, moins au plan conceptuel». La question s'était déjà posée pour l'environnement en général : vaut-il mieux un département qui coiffe le tout ou des unités environnement dans chaque département?

### Coûts des déchets

«A terme, on pourrait envisager une certification ISO 14001 pour le canton de Vaud, pourquoi pas?» continue Philippe Pont. Cette certification «environnement» pourrait permettre de donner une cohérence à la démarche de l'Etat. «Mais c'est une démarche lourde, convient-il. Il faut pouvoir effectivement vérifier où vont les déchets, par exemple». Marc Andlauer verrait dans cette opération un moyen de pression pour que l'Etat prenne la mesure du problème, car «aujourd'hui, les comptes déchets sont quasi inexistantes. Mais la certification ISO est une démarche volontariste, ce n'est pas un brevet de bonne conduite. Il faut aussi se demander si elle est adaptée à une administration».



Bernard Tedeschi, concierge à l'UNIL



## Penser le recyclage en amont

*La gestion des déchets doit être envisagée au moment de l'achat.*

Si le CHUV ou l'UNIL gèrent leurs déchets en interne, la quasi totalité des bâtiments de l'administration vaudoise en ville de Lausanne est sous la responsabilité du service des gérances, soit une quinzaine de lieux, «ce qui pose des problèmes logistiques plus complexes» souligne Roland Perrin, responsable du secteur gérances et exploitation au Service des gérances. Là encore, les concierges (six «tournants» en tout) sont au front. «pour accompagner la démarche et veiller à la bonne application des mesures». Petit exemple, tous les tubes néons évacués doivent être triés par longueurs et diamètres, afin qu'ils puissent être transportés de manière sûre. «La récupération et le recyclage ont un coût, souligne Philippe Pont, chef du service gérance et achat. Le but n'est pas de faire du bénéfice, mais de s'inscrire dans une perspective de développement durable». Certains matériaux couvrent le prix de leur enlèvement, comme le papier blanc, la majorité coûte.

«Durant des années, on a essayé de faire bouger les choses au niveau politique, en vain, souligne un fonctionnaire qui préfère garder l'anonymat. Maintenant que le vent souffle dans cette direction, il faut saisir l'occasion de faire passer des idées».

### Coordonner les actions

Comme modifier la politique des achats. Il est évident que l'efficacité de la gestion des déchets est renforcée si l'objet neuf intègre déjà les notions de récupération/recyclage.

La démarche a été menée au CHUV, qui bénéficie de la concentration de ses activités sur quelques lieux proches, et de la possibilité directe d'agir. Le «groupe déchets» de la maison comprend aussi bien les services de nettoyage que des achats. Pierre Kündig avait ainsi soulevé la question des consommables (notamment les cartouches d'imprimantes), il y a une dizaine d'années déjà. «Nous avons visité un certain

nombre d'entreprises qui recyclaient les cartouches avant de faire notre choix. C'est très important d'insister sur la qualité».

Mais si le tri des déchets sur la place de travail est relativement simple à faire admettre, la modification des habitudes de consommation s'oppose à des blocages plus sérieux.

### Négligence en cause

Tout le monde s'accorde à dire que l'introduction du tri à la source s'est faite sans trop de problèmes. Il y a bien eu quelques exceptions, comme ce professeur d'uni qui avait répondu que ce n'était pas dans son cahier des charges de trier le papier...

Aujourd'hui, il s'agit plutôt de «négligence», estime Bernard Tedeschi, concierge à l'UNIL (photo ci-contre). «On trouve presque la moitié des bouteilles en PET dans les poubelles ordinaires, c'est ce que j'appelle de la négligence de la part des étudiants. Et nous n'avons pas le temps de trier ce qui est mélangé, ce n'est d'ailleurs pas notre travail».

# La bagarre du recyclé

Parler d'introduire le papier recyclé? Les cartouches de toner recyclées? C'est le débat assuré à la cafétéria. «On a essayé avec les cartouches, remarque Max Fattet, directeur de la CADEV. Certains nous les retournent sans même ouvrir le carton». Refusées. L'argument le plus souvent avancé est qu'elles «explorent dans les imprimantes». «Cela peut arriver, admet le directeur de la centrale d'achat, mais l'expérience montre que c'est le cas aussi

*Pour la CADEV, le papier, les consommables et l'informatique constituent le gros du problème. Face à la méfiance, il faut avoir un discours cohérent.*

lité que nous allons introduire. Il ne s'agit pas de supprimer le papier blanc. Il va rester pour des usages précis, comme le courrier externe. Mais la majorité des documents internes ont une durée de vie courte». Reste la manière, ce qui montre à quel point les ha-

80% du problème. Ils sont aujourd'hui en phase de contrôle. On peut se poser la question de savoir s'il vaut la peine, pour chaque fourniture figurant dans les 20% restant, de faire une recherche poussée sur les matériaux, la capacité de recyclage, etc.».

D'accord sur les proportions, Marc Andlauer, responsable de la gestion des déchets pour le canton, aimerait, lui, plus de concertation entre les différents services pour identifier certains produits particulièrement toxiques (solvants, peintures), qui sont des déchets spéciaux et «polluants» les autres déchets (voir encadré ci-contre). Ils pourraient être remplacés par des produits moins nocifs. «Comme autorité publique, nous avons aussi le

devoir d'être exemplaires», souligne-t-il. Et puis, le diable se cache dans les détails, c'est bien connu. Daniel Berner, délégué vaudois à l'environnement, constate ainsi que de nouveaux porte-mines jetables sont apparus sur les bureaux. «On a de la peine à expliquer à nos collaborateurs qu'un jetable est moins cher que la mine. Et encore plus à les convaincre d'économiser, de trier, de faire bon accueil au recyclé, si en même temps on leur fournit du matériel jetable. Le message ne doit pas être contradictoire.»



Le tri du PET chez Goutte à Lausanne

## Trier pour valoriser

Une simple visite dans une déchetterie communale montre à quel point le tri est devenu un élément central de la gestion des déchets. La raison est simple: un «bon déchet» doit être le plus homogène possible. A partir de là, les éléments peuvent être soit détruits dans des conditions adaptées (c'est le cas des piles, brûlées dans des fours spéciaux), récupérés et recyclés (papier, PET, autres plastiques, métaux), soit incinérés pour le tout-venant (valorisation thermique).

Le recyclage, devenu un concept fourre-tout, n'est pas toujours la solution miracle. D'une part, il s'accompagne pour les plastiques d'une dégradation. D'autre part, il crée l'illusion qu'on peut consommer à tout va, puisqu'on peut recycler. Or tout produit recyclé finit un jour en déchet. C'est la raison pour laquelle les experts soulignent que le meilleur des déchets est celui qu'on ne produit pas. Autrement dit, l'économie demeure la meilleure des politiques.

## Nouvelles pratiques

Mais le tri est aussi indispensable car il détermine la filière d'évacuation... et son prix. On paie en effet pour les matières les plus chères à éliminer. Le groupe de travail qui pilote la gestion des déchets au niveau cantonal a ainsi étudié le contenu des bennes sur les chantiers de l'Etat. Pour Marc Andlauer, responsable de ce groupe, il s'agissait de combattre le «tout à la benne». «On s'est rendu compte que les matériaux les plus délicats à traiter, comme les solvants et les peintures, ne représentaient qu'environ 1% du volume total. Mais mélangés aux autres déchets, ils les déclassaient, mettant le coût d'élimination de la tonne à 80 frs. Une fois ces matériaux mis à part, l'élimination passe à 40 frs la tonne». Autre conclusion, dans les déchets mélangés, les éléments combustibles perdent leur avantage. Cette étude a eu pour conséquence que, depuis l'année dernière, six centres de tri répartis dans le canton recueillent les déchets des petits bâtiments. Pour les plus grands, le tri s'effectue sur le chantier.



L'informatique est l'un des trois gros dossiers de la CADEV. Claude Bonamy devant un stock de PC, revendus ou recyclés.

bien avec les neuves qu'avec les recyclées. Seulement, quand elles sont neuves, on dit «ça arrive». Quand il s'agit de recyclées, on dit «plus jamais».

## Profiter de la volonté politique

La controverse est à peine moins vive avec le papier recyclé. Pendant très longtemps, on lui a reproché de faire de la poussière, d'encrasser les imprimantes ou les photocopieuses. «C'était partiellement vrai, ce n'est plus le cas, soutient Max Fattet. Nous en avons sélectionné de bonne qua-

bitudes sont difficiles à bousculer. Les uns sont pour une introduction en douceur, chez un certain nombre de «volontaires» d'abord, qui testeraient et rapporteraient leurs impressions. D'autres estiment que le moment est venu d'accélérer la cadence. «Il faut profiter du fait qu'il y a une volonté politique. Il y a deux ans, ça n'aurait jamais passé», insiste l'un d'eux. Pour Max Fattet, «les trois gros dossiers sont le papier, les consommables, l'informatique, et accessoirement le mobilier, ils représentent

# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 4 avril 2000

**DFJ** Département de la formation et de la jeunesse

## (plusieurs postes pour un total de 300%) Maître- sse-s d'enseignement professionnel A ou B au sein de l'Ecole professionnelle EPSIC 52% à 100%

**Mission:** enseignement de la culture générale (langues et communication, droit et société) aux élèves des classes d'apprenti-e-s (CFC) et si possible de l'anglais et/ou de l'allemand aux élèves des classes de maturité professionnelle technique (MPT).

**Profil:** licence ès lettres, sciences politiques ou droit obtenue en Suisse ou brevet de maître-esse secondaire des degrés 8 et 9 (BFCII). En l'absence de formation pédagogique, obligation de suivre ultérieurement un complément de formation en emploi auprès de l'ISPPF (Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle).

**Particularité:** activité au sein de l'EPSIC avec transfert probable dans le futur Centre d'enseignement professionnel de Morges dès la rentrée scolaire 2002-2003.

**Renseignements:** M. J.-M. Chevalier, tél. 021/622 51 11.

**Adresse:** réf. 2668, Ecole professionnelle EPSIC, M. A. Spielmann, Case postale 2680 - 1002 Lausanne. Prière de demander une formule de candidature officielle auprès de la direction de l'école, tél. 021/622 51 31.

**Délai d'envoi:** 21 avril 2001.

## Maître-esse d'enseignement professionnel B au sein de l'Ecole professionnelle EPSIC 100%

**Mission:** enseignement des branches professionnelles aux élèves apprenti-e-s des différentes professions de la division «électrocom» (cours de jour) et aux étudiant-e-s de l'Ecole technique - Section «télématique gros systèmes» (cours du soir) (cl. 23-26).

**Profil:** diplôme d'une école technique supérieure. Diplôme d'ingénieur-e ETS (HES) en électrotechnique-télécommunications, titulaire d'un CFC de monteur/euse-électricien-ne ou de dessinateur/trice-électricien-ne et justifiant de 2 ans de pratique au moins. Expérience de l'enseignement professionnel bienvenue. Solides connaissances en télématique, automates programmables, microtechnique et électronique industrielle. En l'absence de formation pédagogique, obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi.

**Renseignements:** M. A. Zysset, tél. 021/622 51 11.

**Adresse:** réf. 2671, Ecole professionnelle EPSIC, M. A. Spielmann, Case postale 2680 - 1002 Lausanne. Prière de demander une formule de candidature officielle auprès de la direction de l'école, tél. 021/622 51 31.

**Délai d'envoi:** 21 avril 2001.

## Spécialiste bureautique C (Infographe) au sein du Centre audiovisuel de l'UNIL 100%

**Mission:** création et assistance graphique: projets de publications écrites et multimédia (plaquettes, affiches, logos, visuels web), assistance et conseil aux utilisateurs, gestion du service d'impression de diapositives et d'impression couleur; gestion du site web: mise à jour du site, gestion des bases de données graphiques sur le web; gestion du parc informatique du Centre: installation du matériel, sécurité et back-up (cl. 20-24).

**Profil:** titre universitaire ou formation en infographie ou en graphisme (ECAL, ESIG, ERAG) avec environ 2 ans d'expérience en infographie et graphisme; diplôme fédéral d'informaticien-ne ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans environ. Très bonnes connaissances informatiques: HTML, Dreamweaver, logiciels de PAO (Indesign, Illustrator, Photoshop, bases de données). Lecture de l'anglais, esprit d'initiative et de collaboration, sens du service.

**Renseignements:** M. Jérôme Grosse, tél. 021/692 22 71.

**Adresse:** réf. 2633, Bureau de gestion du personnel de l'Université - BRA - 1015 Lausanne.

## Spécialiste bureautique C auprès de l'Institut de physique de la matière condensée - Faculté des Sciences 100%

**Mission:** responsabilité et gestion du parc informatique de l'Institut (30 macs, 60 PC, 3 stations, 10 imprimantes), conseils, achats, installations, maintenance, support aux utilisateurs; création de documents (PAO, CAD, HTML, multimédia); création de bases de données; gestion du site web de l'IPMC (réalisation, mise à jour, maintenance) (cl. 20-24).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur/euse ou titre jugé équivalent avec 2 ans de pratique environ. Ou CFC jugé utile à la fonction et pratique de 6 ans environ dans l'informatique dont 2 ans comme formateur/trice.

Bonne connaissance des systèmes DOS, Windows 9x, Windows NT server, MacOS, Unix; bonne connaissance des logiciels MS-Office, FileMakerPro, Photoshop, Illustrator, HTML; autonomie, esprit d'équipe, aisance de communication; connaissances de l'anglais technique bienvenues.

**Renseignements:** Prof. Wolf-Dieter Schneider, tél. 021/692 36 61 ou e-mail: wolf-dieter.schneider@ipmc.unil.ch.

**Adresse:** réf. 2672, Bureau de gestion du personnel de l'Université - BRA - 1015 Lausanne.

## Enseignant-e spécialisé-e ou Instituteur/trice au sein du Centre thérapeutique de jour pour Adolescents (CTJA) 50% à 75%

**Mission:** enseignement des branches scientifiques niveau 7 à 9 et niveau gymnase; responsabilité pédagogique.

**Profil:** brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires ou brevet vaudois pour l'enseignement secondaire ou brevet du Séminaire Cantonal de l'Enseignement Spécialisé; expérience en matière de troubles de la personnalité et du comportement bienvenue; aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire, capacité à gérer une petite équipe (3 personnes); spécialisation dans les branches scientifiques ou éventuellement commerciales.

**Renseignements:** Mme Carine Tripet, tél. 021/314 17 35.

**Adresse:** réf. 2675, Centre thérapeutique de jour pour Adolescents, Dr Holzer, Beaumont 48 - 1012 Lausanne.

## Maître-esse d'enseignement professionnel C au sein de l'Ecole professionnelle EPSIC 60%

**Mission:** enseignement des branches professionnelles aux élèves apprenti-e-s peintres en bâtiment et plâtriers-peintres (cl. 20-23).

**Profil:** diplôme de technicien-ne ET. Diplôme fédéral de maître-esse peintre et/ou diplôme fédéral de maître plâtrier avec environ 2 ans de pratique. Expérience de l'enseignement professionnel bienvenue. Maîtrise de l'informatique et connaissances en physique et chimie adaptées à la profession. En l'absence de formation pédagogique, obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi.

**Particularité:** activité au sein de l'EPSIC avec transfert probable dans le futur Centre d'enseignement professionnel de Morges dès la rentrée scolaire 2002-2003.

**Renseignements:** M. J.-M. Andrey, tél. 021/622 51 11.

**Adresse:** réf. 2669, Ecole professionnelle EPSIC, M. A. Spielmann, case postale 2680 - 1002 Lausanne. Prière de demander une formule de candidature officielle auprès de la direction, tél. 021/622 51 31.

**Délai d'envoi:** 21 avril 2001.

## **Maître-esse d'enseignement professionnel C au sein de l'École professionnelle EPSIC 100%**

**Mission:** enseignement des branches professionnelles aux élèves apprenti-e-s monteurs/euses-électricien-ne-s, électricien-ne-s de montage et éventuellement électricien-ne-s de réseau (cl. 20-23).

**Profil:** diplôme d'une école technique supérieure. Diplôme de technicien-ET en électronique ou diplôme fédéral d'installateur/trice-électricien-ne avec environ 2 ans de pratique.

Bonnes connaissances en micro-informatique, automates programmables, télématique et réseaux de distribution.

**Renseignements:** M. A. Zysset, tél. 021/622 51 11.

**Adresse:** réf. 2670, Ecole professionnelle EPSIC, M. A. Spielmann, case postale 2680 - 1002 Lausanne. Prière de demander une formule de candidature officielle auprès de la direction, tél. 021/622 51 31.

**Délai d'envoi:** 21 avril 2001.

## **OJV** Ordre judiciaire vaudois

## **Substitut-e A du Procureur général 100%**

**Profil:** brevet d'avocat-e (cl. 28-31).

**Renseignements:** M. le Procureur général du canton de Vaud, tél. 021/316 65 25.

**Adresse:** réf. 2655, M. le Procureur général du canton de Vaud, Cité-Devant 11 bis - 1014 Lausanne.

## **Substitut-e B auprès de l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Est 100%**

**Mission:** assister le préposé dans la direction de l'Office et l'exécution forcée et le remplacer durant ses absences (cl. 23-25).

**Profil:** brevet de capacité de préposé-e aux Offices de poursuites et faillites avec pratique d'environ 8 ans dès l'obtention du CFC. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.

**Renseignements:** M. Jacques Reymond, tél. 021/316 66 05.

**Adresse:** réf. 2657, Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Est, M. Jacques Reymond, Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

## **Secrétaire ou Employé-e d'administration au sein de l'Office des poursuites et des faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron 100%**

**Mission:** responsable du secteur pré-exécution; secrétariat lié à la liquidation des dossiers de faillite.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Ou CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans d'expérience environ. Excellente orthographe.

**Renseignements:** M. H. Fracheboud, tél. 021/905 97 97.

**Adresse:** réf. 2667, Office des poursuites et des faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron, M. H. Fracheboud, Av. de Lucens 1 - 1510 Moudon.

## **Employé-e d'administration auprès du Tribunal d'arrondissement de Lausanne 50%**

**Mission:** rattaché-e au greffe des poursuites et faillites, vous assurez le suivi des dossiers courants ou spéciaux, le traitement du courrier, la dactylographie de jugements, la coordination des travaux au sein du greffe et répondez aux demandes formulées au guichet ou par téléphone (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans d'expérience environ; bonne orthographe, rigueur, capacité d'adaptation et faculté à travailler en équipe.

**Renseignements:** M. Ph. Dousse, tél. 021/316 69 00.

**Adresse:** réf. 2650, Monsieur le premier président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de justice de Montbenon - 1014 Lausanne.

## **Employé-e d'administration auprès de l'Office des poursuites d'arrondissement de Lausanne-Ouest 100%**

**Mission:** travaux administratifs à effectuer au sein des services de renseignements commerciaux; retour des commandements de payer (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans d'expérience environ. Sens de la précision. Maîtrise de l'orthographe.

**Renseignements:** M. C. Bonjour, tél. 021/316 65 89.

**Adresse:** réf. 2654, Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, ch. de Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

## **Employé-e d'administration au sein de l'Office du Tuteur général 50%**

**Mission:** rédaction de courriers divers; gestion des appels téléphoniques; tenue de dossiers administratifs; contacts avec les différents services étatiques et privés (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec environ 5 ans de pratique professionnelle. Intérêt pour le travail avec les enfants, les adolescents et les familles; connaissances de Word et d'Excel. Ouverture d'esprit, rigueur, autonomie, polyvalence. Aisance de communication, résistance au stress.

**Renseignements:** Mme Leila Nicod, tél. 021/316 67 21.

**Adresse:** réf. 2652, Office du Tuteur général, Mme M. Bornicchia, Ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne.

## **DIRE** Département des institutions et des relations extérieures

## **Directeur/trice adjoint-e au sein de la Prison de la Croisée à Orbe 100%**

**Mission:** assumer la gestion organisationnelle de 3 établissements dont le bureau se trouve à la Prison de la Croisée: assurer la gestion des ressources humaines; l'incarcération des personnes détenues dans le respect des principes éthiques et des directives internationales, nationales et cantonales; collaborer à la gestion financière des établissements; gérer les situations de stress inhérentes au milieu carcéral (cl. 24-28).

**Profil:** titre universitaire jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent avec 3 ans de pratique. Ou diplôme d'une école reconnue jugé utile à la fonction avec 8 ans d'expérience dans un poste à responsabilité dans le domaine pénitentiaire, social ou paramédical. Très bonnes connaissances en matière de gestion de personnel et de procédures pénitentiaires. Casier judiciaire vierge, permis de conduire et véhicule; bonnes connaissances informatiques et connaissances en langues étrangères.

**Renseignements:** M. Charles Péquignot, tél. 021/316 17 00.

**Adresse:** réf. 2645, Direction des Maisons d'arrêts et de préventive, Prison de Bois-Mermet, Ch. du Bois-Gentil 2 - 1018 Lausanne.

## **Secrétaire (assistant-e de la communication) au sein du secrétariat général 50%**

**Mission:** dans un contexte passionnant et très varié, au contact de l'information et des médias, vous serez amené-e à seconder la déléguée à la communication du DIRE (DDC) sur les plans administratif et logistique. Outre le secrétariat général, vous confectionnez les dossiers de presse, organisez la logistique des actions de communication et rédigez des articles pour la Gazette de l'Etat de Vaud ainsi que certains communiqués de presse (cl. 15-18).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Expérience professionnelle si possible dans l'administration cantonale ou communale. Intérêt marqué pour le domaine public, vivacité d'esprit, disponibilité, capacité de synthèse, entregent et aisance rédactionnelle.

**Renseignements:** Mme Isabel Balitzer Domon, tél. 021/316 40 62 ou Email: isabel.balitzer@chancellerie.vd.ch.

**Adresse:** réf. 2653, Mme Isabel Balitzer Domon, Château Cantonal - 1014 Lausanne.

## Employé-e principal-e d'administration ou Secrétaire au sein du Secrétariat du Grand Conseil 100%

**Mission:** gestion des sessions du Grand Conseil; traitement du courrier, prise éventuelle de PV, réception téléphonique, tenue de l'agenda, gestion des dossiers et des archives; travaux de saisie.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique. Maîtrise du français et très bonnes connaissances de Word, Excel et Powerpoint. Facilité d'adaptation vis-à-vis de nouveaux logiciels informatiques. Goût pour le contact, esprit d'équipe, autonomie, aptitude à prendre des initiatives.

**Renseignements:** Mme Marianne Brélaz, tél. 021/316 40 14.

**Adresse:** réf. 2661, Secrétariat du Grand Conseil, Mme Marianne Brélaz, Place du Château 6 – 1014 Lausanne.

## DSAS Département de la santé et de l'action sociale

### Adjoint-e B (responsable RH) au sein du Secrétariat général 100%

**Mission:** participation à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le personnel; soutien aux chef-fes de service dans l'examen de leur structure et la mise à jour de leur décision d'organisation; conseils à la hiérarchie dans les processus de recrutement, de transfert de collaborateurs/trices, de dissolution des rapports de travail et d'établissement de plans de relève; formation de la hiérarchie à la conduite de l'entretien d'appréciation; analyse des besoins en formation; mise en place d'une direction par objectifs; mise en œuvre de la structure départementale de suivi des apprentis (cl. 27-30).

**Profil:** titre universitaire avec 8 ans de pratique environ; de préférence licence en psychologie du travail, en psycho-sociologie, en économie d'entreprise ou en droit avec expérience d'au moins 3 ans dans une fonction personnel. Excellentes connaissances en droit du travail, assurances sociales, et organisation du travail. Sens de la communication et de la négociation, esprit d'équipe et d'entreprise, sens de l'écoute active.

**Renseignements:** M. Dominique Hayoz, tél. 021/316 19 31.

**Adresse:** réf. 2658, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4 – 1014 Lausanne.

## DFIN Département des finances

### Préposé-e receveur/euse D à l'Office d'impôt et de recette du district d'Echallens 100%

**Mission:** contacts avec les contribuables personnes physiques, leurs mandataires et les autorités publiques. Coordination et direction des collaborateurs/trices en charge de la taxation et de la perception de l'impôt. Formation des collaborateurs/trices avec le soutien de la Direction du Centre de compétences de la région (cl. 26-28).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 12 ans d'expérience environ, dont 4 ans au sein de l'administration cantonale des Impôts. Ouverture, polyvalence et capacité à diriger une équipe.

**Renseignements:** M. Jean-Marie Brandt, tél. 021/316 20 42 et/ou Mme Dominique Errassas, tél. 021/316 24 00.

**Adresse:** réf. 2664, Administration cantonale des Impôts, Service du personnel et de la formation, Mme Dominique Errassas, Jomini 8 – 1018 Lausanne.

### (2 postes) Chargé-e de recherche au sein du Service du personnel 100%

**Mission:** analyser les fonctions actuelles, effectuer des recherches sur les métiers et leurs descriptions, conduire des séances de travail, créer et maintenir une base de documentation sur les emplois – type de l'ACV, maîtriser les filières de formations actuelles et à venir, rédiger des rapports de synthèse et collaborer à la préparation des dossiers en lien avec l'évalua-

tion des fonctions. Collaborer à la conception et à l'élaboration des outils nécessaires au développement du projet (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire avec pratique d'un an au minimum et aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Ou 5 ans de pratique environ en qualité de chercheur/euse associé-e.

**Renseignements:** Mme Christine Ruef Bayiha, tél. 021/ 316 19 38.

**Adresse:** réf. 2648-9, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Simon Méan, Caroline 4 – 1014 Lausanne.

### Contrôleur/euse d'impôt A, B, C ou D au sein de l'Office d'impôt de district d'Yverdon-les-Bains 100%

**Mission:** contrôle et taxation des déclarations d'impôt des personnes physiques en appliquant les dispositions (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal); analyse et traitement des réclamations en 1ère instance; collaboration à la taxation des dossiers de l'ensemble du district; entretien de relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce avec quelques années de pratique dans le domaine fiscal, bancaire (titres) ou comptable. Expérience en qualité de contrôleur/euse d'impôt. Précision, efficacité, entregent, sens de la qualité du service.

**Renseignements:** M. Didier Lombardet, tél. 024/423 81 28.

**Adresse:** réf. 2676, Administration cantonale des impôts, Section du personnel et de la formation, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

## DSE Département de la sécurité et de l'environnement

### (2 postes) Inspecteur/trice B chargé-e des inspections de véhicules au sein du Service des automobiles et de la navigation à Lausanne et Yverdon, Lausanne et Aigle ou Lausanne et Nyon (lieu à convenir) 100%

**Mission:** au terme d'une formation de base accomplie en cours d'emploi, vous êtes chargé-e de contrôler les véhicules routiers dans le cadre des inspections d'immatriculation ou périodiques sur base des normes légales relatives à la construction et à l'équipement des véhicules routiers; vous assumez la responsabilité de la conformité et de la sécurité d'emploi des véhicules et travaillez au sein d'une équipe de 5 collaborateurs/trices. Vous entretenez des contacts avec les détenteurs/trices de véhicules ainsi qu'avec les partenaires de la branche automobile (cl. 15.18).

**Profil:** CFC de mécanicien-ne ou électricien-ne en automobiles ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle. Ou maîtrise fédérale de mécanicien-ne ou d'électricien-ne en automobiles. Intérêt pour les questions de technique automobile en relation avec la sécurité routière, expérience des instruments de diagnostic informatisés; aptitude à la communication, entregent, résistance au stress. Age maximum: 35 ans.

**Renseignements:** M. Georges Verdon, tél. 021/316 88 83.

**Adresse:** réf. 2659 et 2660, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, case postale – 1014 Lausanne.

### Secrétaire au Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) à Epalinges 100%

**Mission:** assurer le secrétariat du service. Gérer de façon autonome les dossiers de mise à l'enquête, l'économat, les archives, la bibliothèque et participer à la comptabilité du service. Assurer la permanence téléphonique en cas d'absence de la titulaire (cl. 15-18).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans d'expérience environ. Connaissances d'allemand. Capacité d'adaptation, sens de l'organisation et de la communication, rigueur.

**Renseignements:** M. Henri Rollier, tél. 021/316 43 60 et Mlle Gislaine Pittet, tél. 021/316 43 60.

**Adresse:** réf. 2665, Service de l'environnement et de l'énergie, M. Henri Rollier, ch. des Boveresses 155 – 1066 Epalinges.

## Ouvrier/ère principal-e au sein de la Police cantonale 100%

**Mission:** travaux de photocopie; conception, réalisation, reliure ou agrafage de brochures et publications internes; élaboration de documents et formulaires divers via informatique; gestion du stock de papier (cl. 15-17).

**Profil:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou 2 ans avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Maîtrise du français et connaissance des principaux outils informatiques; maîtrise de Pagemaker et Photoshop et connaissance des papiers bienvenue. Autonomie. Véhicule recommandé en raison de l'absence de transports publics à proximité.

**Renseignements:** M. P.-A. Fardel, tél. 021/644 82 16.

**Adresse:** réf. 2663, Police cantonale, Centre de la Blécherette, M. F. Dupuis – 1014 Lausanne.

## Cantonnier/ère des lacs et cours d'eau au sein du Service des eaux, sols et assainissement – Secteur 1 (Yverdon-les-Bains) 100%

**Mission:** travaux d'entretien des cours d'eau (cl. 8-10).

**Profil:** être âgé-e de 20 ans au moins. Savoir faucher, connaître les machines de chantier et posséder un permis de conduire pour voitures légères. Etre impérativement domicilié-e dans la région d'Yverdon-les-Bains, Chavornay.

**Renseignements:** M. René Pradervand, tél. 024/425 46 16.

**Adresse:** réf. 2646, Service des eaux, sols et assainissement, M. René Pradervand, R. Entremonts 24, 1400 Yverdon-les-Bains.

## DEC Département de l'économie

## Maître-esse d'agriculture au sein de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcellin 100%

**Mission:** enseignement des branches de production animale sur le plan des Ecoles et stations cantonales d'agriculture vaudoises, du brevet agricole et de la maturité professionnelle. Organisation de l'enseignement de la culture générale au niveau du CFC agricole (cl. 24-28).

**Profil:** diplôme d'ingénieur-e agronome ou titre universitaire jugé équivalent. Intérêt pour l'enseignement; facilité de contract avec les organisations professionnelles; bonne formation pédagogique (possibilité de formation en cours d'emploi).

**Renseignements:** M. Maurice Chenuz, tél. 021/801 14 51 ou e-mail: maurice.chenuz@ecam.vd.ch.

**Adresse:** réf. 2674, Ecole cantonale d'agriculture de Marcellin, M. Charles-Louis Morel, Case postale, 1110 Morges 1.

## Employé-e d'administration au sein de l'Office Régional de Placement de la Riviera (ORP) à Vevey 100%

**Mission:** accueil et réception téléphonique; renseignements généraux aux usagers; tâches administratives et soutien aux conseillers/ères de l'Office (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec pratique de 5 ans environ. Faculté d'adaptation (intégration au sein d'une équipe de 35 collaborateurs/trices); mobilité, maîtrise de l'environnement MS Office, intérêt et goût pour le domaine des assurances sociales; bonne capacité rédactionnelle.

**Renseignements:** M. Antonio Racciatti, tél. 021/923 15 00.

**Adresse:** réf. 2651, Service de l'Emploi, ORP de la Riviera, Direction, R. des Bosquets 33 – 1800 Vevey.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

## DINF Département des infrastructures

## Adjoint-e C (délégué-e départementale-e à la communication) au sein du Secrétariat général 50%

**Mission:** définir et assurer la mise en œuvre de la politique de communication du département, faciliter les relations avec les médias et les partenaires externes (organisation de conférences de presse, rédaction de dossiers, articles); collaborer à la préparation de la communication interne (rédaction d'un journal) (cl. 24-28).

**Profil:** titre universitaire avec 3 ans d'expérience environ.

**Renseignements:** Mme Jacqueline Decurnex, tél. 021/316 70 11.

**Adresse:** réf. 2662, Département des infrastructures, M. Daniel Bringolf, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne.

## Ingénieur-e C ou B au sein du Service des améliorations foncières 100%

**Mission:** étude et coordination des problèmes généraux touchant les aspects des travaux géométriques et de génie rural.

**Profil:** diplôme d'ingénieur-e EPF ou ETS en géomatique génie rural avec quelques années de pratique. Expérience en améliorations foncières. Intérêt pour les questions touchant à l'environnement, autonomie, capacité à négocier. Age idéal 30-40 ans.

**Renseignements:** M. Jean-Marc Annen, tél. 021/316 64 64.

**Adresse:** réf. 2666, Service des améliorations foncières, M. Perret, place du Nord 7 – 1014 Lausanne.

## Employé-e principal-e d'administration ou première Employé-e d'administration auprès du Service des bâtiments 100%

**Mission:** assurer la comptabilisation et le paiement de toutes les factures du budget de fonctionnement. Mise à jour des dossiers (en particulier des architectes). Effectuer les paiements de tout le personnel auxiliaire. Collaborer à la préparation du budget.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, avec quelques années d'expérience environ. Autonomie et précision.

**Renseignements:** M. Fritz Haenni, tél. 021/316 73 03.

**Adresse:** réf. 2673, Service des bâtiments, M. Fritz Haenni, place de la Riponne 10 – 1014 Lausanne.

## OMSV Organisme médico-social vaudois

## Secrétaire de direction pour l'Organisme médico- social vaudois à Lausanne 100%

**Mission:** assumer toutes les tâches d'un secrétariat de direction (correspondance, établissement de rapports, prise de procès-verbaux, gestion des séances, divers travaux administratifs). Activité variée, ambiance de travail agréable.

**Profil:** formation complète de secrétariat; expérience de plusieurs années dans le secrétariat de direction; maîtrise des outils bureautiques; connaissance du domaine médico-social; excellente capacité rédactionnelle. Sens des responsabilités, des relations humaines et de la communication; autonomie, rapidité, esprit de synthèse; sens de l'organisation et des priorités.

**Adresse:** OMSV, Direction, M. Pierre Berlie, Av. de Provence 4 – 1007 Lausanne.

**BRM** Bureau du recrutement et de la mobilité  
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

## Mentalités

L'enquête du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH) pose la question de l'attitude de la société face à la problématique de la violence conjugale.

«Il bat souvent sa femme? ELLE doit aimer ça!»

«Il l'a tapée? Je suis certaine qu'ELLE a dû drôlement le provoquer!»

«Un œil au beurre noir? Qu'est-ce qu'elle a bien pu LUI dire pour LE mettre dans cet état?»

«Il l'a violée? C'est son mari après tout».

Petites phrases assassines que résume le proverbe ringard «Bats ta femme chaque matin, si tu ne sais pas pourquoi, elle le sait».

Petites phrases «frappantes» qui montrent que, dans l'inconscient masculin et... parfois féminin, se cache encore la conception du maître dominateur, possédant le droit suprême de punir celle qui l'a, sans aucun doute, mérité.

A l'instar de la violence contre les enfants, existe aussi le sentiment qu'il s'agit «d'affaires privées», dont il n'est pas de bon ton de se mêler. Qu'il s'agit également d'un accident qui ne se répétera pas. Or, les professionnels l'affirment: le violent tapera, puis s'excusera, puis recommencera, puis pleurera. Et recommencera.

Et il y a la honte. Le regard, la pitié, le mépris, l'incrédulité des autres.

Et la peur aussi. De se retrouver seule. Sans argent. Sans travail. Et ce sentiment qu'on l'aime encore.

Tout un apprentissage pour apprendre à passer de la brutalité au dialogue, de l'agressivité à la compréhension. Un apprentissage qui ne concerne pas que les couples cernés par la violence mais la société tout entière.

# L'ÉTAT DE VAUD S'INTERESSE A LA VIOLENCE CONJUGALE UNE FEMME SUR CINQ VICTIME DE MALTRAITANCE

*Sur mandat du Bureau de l'égalité, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive vient de rendre les résultats de son étude sur la violence conjugale. **Lourd bilan.***



Couverture de la brochure «Violence conjugale, que faire?»

Quelle soit psychologique, physique ou sexuelle, la violence conjugale est un phénomène bien réel. Inquiet de son ampleur, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a mandaté l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive pour une étude, qui conclut notamment à la nécessité de coordonner les efforts des différentes instances confrontées à ce problème et de combler des lacunes dans la formation des professionnels.

Il serait faux de penser que la violence conjugale ne touche que les milieux socio-économiques défavorisés. Elle sévit bel et bien également dans des couches de la population de hauts niveaux socio-écono-

miques lesquels, ayant facilement recours à des aides privées, échappent aux statistiques officielles.

L'enquête menée par la docteure Marie-Claude Hofner et Stéphanie Siggen, sociologue, chargée de recherche au BEFH, relève en outre que les facteurs de risque sont souvent liés à «l'abus d'alcool, la précarité économique, l'appartenance culturelle associée à l'isolement social, et aux périodes de séparation et de divorce».

### Coût: 400 millions

Une récente étude de l'Université de Fribourg évalue à 133 millions de francs le coût annuel que les violences exercées contre les femmes engendrent pour le système de santé suisse, auxquels s'ajoutent 187 mil-

lions de francs concernant les interventions de la police et de la justice et 72 millions concernant les interventions de l'aide sociale. Au total 400 millions par an. Alors que les coûts des foyers et centres spécialisés ainsi que la recherche s'avèrent nettement plus bas: respectivement 9 millions et 150'000 francs.

Il convient de tenir compte également des coûts indirects de la violence conjugale qui provoque une diminution de la participation des femmes au marché de l'emploi, une baisse de leur productivité au travail et une augmentation de leur taux d'absentéisme. A ce sujet, l'enquête estime que «les coûts humains, sociaux et économiques induits par cette maltraitance pourraient être réduits par la

mise en œuvre d'un dispositif cohérent de prévention et d'intervention».

## Des chiffres qui parlent

Le BEFH, en partenariat avec le Foyer Malley-Prairie (FMP) et le Centre d'aide aux victimes d'infractions (LAVI), a édité une brochure destinée aux femmes victimes, qui leur procure conseils et adresses utiles. Il existe dans le canton de Vaud trois structures qui s'occupent de cette problématique: le FMP, le Centre LAVI et le Service «Violence et Famille» (ViFa), de la Fondation Jeunesse et Familles et de l'Association Se Dyre, destiné aux hommes ayant recours à la violence.

En 1999, le FMP a hébergé 214 femmes et 236 enfants et effectué 711 entretiens ambulatoires. Son taux d'occupation a varié en 1997 et 1999 de 97% à 120%. Avec un constat: le manque chronique de places d'accueil. Le Centre LAVI, de son côté, a traité 130 cas de femmes victimes de violence conjugale.

Plusieurs secteurs disent en outre être très fréquemment confrontés à des situations de violence conjugale, notamment:

- **Justice et police:** environ 5% des enquêtes;
- **Médical:** en moyenne 2 femmes par mois pour un constat de coups aux urgences de l'Hôpital de Morges; 5 constats de coups par mois au Centre médico-chirurgical de Vidy, 3 entrées en urgence par semaine à l'Hôpital de Cery; 10% de tous les dossiers de la Section des troubles de la personnalité de la Policlinique psychiatrique universitaire;
- **Social:** un tiers des dossiers de mineurs au Service de la protection de la jeunesse font état de violence conjugale dans la famille et 2 cas par mois et par assis-

tant social sont enregistrés au Centre social régional d'Yverdon.

De son côté le ViFa – qui tente d'apprendre aux hommes à maîtriser la violence et à développer des relations égalitaires et harmonieuses au moyen d'entrevues individuelles et de rencontres de groupe avec des travailleurs sociaux spécialement formés – a reçu 60 appels téléphoniques d'hommes violents en 2000.

## Carences dans la formation

Il est intéressant d'apprendre que les professionnels interrogés (médecins, travailleurs sociaux, policiers, juristes) ont massivement fait état «de leur ignorance en matière de violence conjugale et déploré l'absence de formation dans ce domaine». Propos confirmés par les professionnels FMP, ViFa et Centre LAVI.

Les connaissances de base font défaut en matière de dépistage et, en formation prégraduée, les médecins ne mentionnent qu'une brève allusion à la violence conjugale dans le cadre des cours de médecine légale. De même en va-t-il pour les études de droit.

L'étude remarque, de plus, que la «problématisation» de la violence conjugale dans les services lors de colloques, conférences et séminaires, est absolument inexistante, mis à part les trois structures désignées plus haut et les services de conseil conjugal. Elle note également qu'une formation aux principes élémentaires du droit suisse en la matière «semble faire défaut à la majorité des professionnels et que les carences de connaissances juridiques dans l'ensemble du secteur médical semblent particulièrement dramatiques».

FCt



Le 7 mars, Stéphanie Siggen, chargée de recherche au BEFH, Marie-Claude Hofner, médecin-chef de clinique à l'IUMSP, Jacqueline Maurer, cheffe du DEC et Nicole Golay, cheffe du BEFH (de g. à dr.) présentaient les résultats de l'étude à la presse.

## Les recommandations

Suite à l'enquête qu'il a demandée, le BEFH propose six mesures prioritaires:

- développer et implanter un concept de formation interdisciplinaire à l'intention de l'ensemble des professionnels;
- former les professionnels des services d'urgence médico-chirurgicale;
- créer une unité spécialisée de prise en charge et de soins aux victimes;
- ouvrir une «Ligne verte» d'orientation et de conseil à l'usage des professionnels et à toutes personnes concernées;
- prévoir une structure de prise en charge psychosociale ambulatoire des hommes violents en situation de crise aiguë;
- créer une coalition cantonale de prévention et de lutte contre la violence.



Christian Anglada, coordinateur à «Violence et famille», service de la Fondation Jeunesse et Familles et de l'Association Se Dyre, créé pour les hommes ayant recours à la violence dans leur couple.



## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

### DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

#### Abaissement des primes de l'assurance maladie: utilisation du boni de l'an 2000

Le boni de 19,6 millions de francs enregistré pour l'an 2000 dans les comptes des subsides aux primes de l'assurance maladie sera ajouté à l'enveloppe des subsides 2001. Le Conseil d'Etat n'envisage pas, comme le lui suggérait une interpellation des députés Gottraux et Zisyadis, de le redistribuer à titre rétroactif aux assurés dont les primes ont été réduites en 2000. Une telle redistribution exigerait un versement individualisé sous forme de chèque. Aucun canton ne procède de cette manière.

*Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44*

#### Application des accords bilatéraux dans le domaine de l'assurance maladie

Le Canton a répondu à une consultation fédérale portant sur des projets de modifications de trois ordonnances en matière d'assurance maladie, en vue d'adapter aux accords bilatéraux les dispositions applicables aux assurés résidant dans un Etat membre de l'Union européenne. L'Ordonnance sur la compensation des risques et l'Ordonnance sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes ont déjà fait l'objet d'une consultation antérieure et ne soulèvent pas de commentaire supplémentaire. Quant aux modifications de l'Ordonnance sur l'assurance maladie, le Conseil d'Etat approuve l'élargissement des exceptions à l'obligation d'assurance tel que proposé notamment pour les étudiants ou les travailleurs d'entreprises internationales ainsi que le choix laissé à des ressortissants étrangers âgés qui disposent déjà d'une couverture supérieure à celle de la LAMal. Il signale en revanche que les mesures envisagées à l'encontre d'un frontalier assuré en Suisse, qui ne paye pas ses primes, sont absolument insuffisantes et pourraient con-

duire l'aide sociale vaudoise à devoir payer une hospitalisation urgente dans le canton.

*Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 45*

#### Nomination des professeurs et chefs de service au CHUV et à la Faculté de médecine

Dans sa réponse à l'interpellation du député Georges Glatz sur les procédures de nomination des professeurs et chefs de service au CHUV et à la Faculté de médecine, le Conseil d'Etat constate que, sur une période d'une dizaine d'années, seules 4 nominations sur 63 ont conduit à des départs prématurés. Les problèmes rencontrés relèvent donc davantage des risques inhérents à toute sélection de candidats à un poste de responsabilité que de graves dysfonctionnements de la procédure. Plusieurs mesures ont cependant été prises ces dernières années ou sont envisagées pour améliorer encore l'évaluation des candidats et des compétences qui sont attendues d'eux en matière de soins, de gestion, d'enseignement et de recherche.

*Daniel Petitmermet, secrétaire général des Hospices cantonaux, 021/314 70 05*

#### Attribution du Fonds de prévention et de lutte contre les toxicomanies.

Le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer un montant de Fr. 691'010.- pour huit projets touchant le domaine des dépendances.

Les institutions concernées sont: la Croix-Bleue pour la prévention d'accidents de la route, l'ISPA pour une vidéo concernant le tabagisme, le CIPRET-Vaud mandaté pour le programme de prévention du tabagisme au sein de l'administration cantonale vaudoise et pour faire face aux demandes d'information et d'intervention, JV Vaud pour la formation de moniteurs de camps de vacances, le GREAT-ARIA pour les cours de formation, la FEDEVACO pour six projets de reconversions agricoles dans des pays producteurs de drogues et enfin le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires pour un projet-pilote lié à la prévention sanitaire dans les prisons (dirigée particulièrement vers les toxicomanes).

*Service de la santé publique, Janine Resplendino, 021/316 42 25*

#### Seconde étape de l'informatisation du domaine de la santé et de l'aide sociale

Le Conseil d'Etat a accepté le financement de la deuxième étape d'informatisation du domaine de la santé et de l'aide sociale. Avec les moyens accordés et jusqu'à fin 2003, plusieurs projets seront réalisés dans le but de compléter les outils mis à disposition des services et de leurs partenaires pour gérer leurs relations avec la population bénéficiaire de prestations sociales et sanitaires.

Ces outils de travail permettront au personnel d'augmenter son efficacité et sa productivité tant sur le plan social qu'administratif. De plus ils apporteront de nouvelles possibilités d'utilisation des informations provenant des différents acteurs du domaine social et sanitaire (services, institutions, EMS, organes délégués).

*René Waldvogel, Chef de l'unité informatique départementale, 021/316 50 65*

#### Politique hospitalière vaudoise, réponse au député Pierre Salvi

Le Conseil d'Etat a adopté une réponse partielle à l'interpellation du député Pierre Salvi demandant des informations sur la politique hospitalière vaudoise, en particulier dans l'Est vaudois. Cette réponse partielle sera complétée lors de la publication du Rapport sur le cadre cantonal pour la planification hospitalière dans lequel seront intégrées toutes les réponses aux divers postulats et interpellations ayant trait à la planification hospitalière.

*Max Fauchère, juriste, Service de la santé publique, 021/316 42 22*

#### Ordonnances sur les produits thérapeutiques

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation fédérale sur les projets d'ordonnances réglant l'application de la nouvelle loi fédérale sur les produits thérapeutiques, qui doit entrer en vigueur en juillet 2001. Ces textes portent sur les médicaments, les dispositifs médicaux, les essais cliniques de produits thérapeutiques et les inspections. Le Conseil d'Etat demande que les contrôles soient maintenus au niveau du nécessaire et que les émoluments restent à un niveau raisonnable.

*Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacienne cantonale, 021/316 42 01*

### DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

#### Consultation fédérale sur les sectes: Vaud en accord avec la Confédération

La Commission de gestion du Conseil national a soumis aux cantons son rapport intitulé «Sectes ou mouvements endocritiques en Suisse». L'Etat de Vaud, tout en approuvant l'analyse de la commission, se rallie à la position du Conseil fédéral. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de formuler une «politique fédérale spécifique en matière de sectes», mais que, par contre, il faut coordonner les services administratifs de la Confédération afin d'améliorer l'échange des expériences. De même, le canton juge inadéquat la création d'un service fédéral d'information et de consultation. Il estime par contre qu'il s'agit de poursuivre et d'intensifier la recherche dans ce domaine et que, pour ce faire, les lois existantes sont suffisantes.

*Patrick Sutter, conseiller juridique, SJIC, 021/316 44 02*

#### Des projets pour une commémoration sous le thème de «La naissance d'un Etat confédéré»

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport que lui a remis, début octobre 2000, la commission ad hoc chargée de lui faire des propositions en vue de la commémoration de la naissance du Canton de Vaud en 1803. Dans ses grandes lignes, le projet propose de placer ce jubilé sous le thème «La naissance d'un Etat confédéré». Il est fondé essentiellement sur des projets de communication et d'information, sur celui de la réintroduction de l'éducation civique et politique à l'école. Il prévoit également la constitution d'une enveloppe

financière permettant le soutien à différents projets et actions portés par des communes, des sociétés locales, des associations, etc., dans les domaines les plus divers. Pour gérer le tout: une fondation de droit privé et un budget de 4 millions réparti sur 3 ans.

*Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00*

**DFJ**

Département de la formation et de la jeunesse

### Modifications du Règlement général de l'Université de Lausanne

A la suite de la modification de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) adoptée le 20 juin 2000, le Conseil d'Etat a adopté les modifications qui en découlent dans le Règlement général de l'UNIL (RGUL). Ces modifications concernent les articles 104 à 112 du RGUL, à savoir les chapitres étudiants et auditeurs et apportent au niveau réglementaire des précisions sur des points tels que les conditions d'immatriculation, les délais d'inscription, l'exclusion d'une faculté, les taxes perçues ou les conditions d'octroi d'un congé. Ces modifications législatives et réglementaires portant sur le statut des étudiants se font de concert entre l'UNIL et l'UNIGE.

*Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 01*

**DEC**  
Département de l'économie

### Le Conseil d'Etat approuve le contrat de prestations 2001 du Service vétérinaire

Le Conseil d'Etat a approuvé le contrat de prestations du Service vétérinaire pour 2001. Après avoir été l'un des sites pilote, le Service vétérinaire obtient l'aval de son contrat de prestations pour la troisième année consécutive. Grâce à cette reconduction, le coût des missions particulières, telles que la problématique des chiens dangereux ou la concrétisation de projets en biologie moléculaire, pourra être calculé de manière optimale.

*Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 70*

### Coûts de la formation professionnelle agricole: modification de la Convention intercantonale

Le Conseil d'Etat a répondu positivement à une requête de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture demandant aux cantons d'approuver deux propositions de modification de la Convention intercantonale sur les contributions aux coûts de la formation professionnelle agricole. C'est ainsi que, dorénavant, la fréquentation de cours dans des écoles d'autres cantons sera assurée pour les personnes domiciliées dans un canton ne pouvant offrir la formation désirée et,

qu'en principe, le canton où est domicilié l'élève n'aura l'obligation de payer que s'il ne peut proposer une offre de formation correspondante ou si la fréquentation des cours a lieu dans une autre région linguistique de Suisse.

*Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98*

**DINF**  
Département des infrastructures

### Importantes réserves sur le projet fédéral de télématique des transports routiers

Le Conseil d'Etat est favorable, avec quelques réserves, au concept de télématique des transports routiers pour la Suisse en 2010, élaboré et mis en consultation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Ce concept a pour but de mieux organiser le trafic dans son ensemble en utilisant l'infrastructure en place, d'aménager les opérations de transport de façon plus rationnelle et d'intégrer tous les modes de transport. Le Conseil d'Etat insiste pour que les organismes privés intéressés à la gestion du trafic soit associés à ce nouveau système. Il exprime par ailleurs des réserves quant à la possible utilisation de ce système à des fins de répression, et refuse qu'il soit financé par le biais d'un péage routier.

*Franz Gerber, chef de la division trafic du Service des routes, 021/316 70 57*

## EVM: un bilan de la réforme à mi-parcours

*Le Département de la formation et de la jeunesse a présenté son bilan intermédiaire relatif à la réforme scolaire EVM. Des mesures de régulation sont prévues.*

Le Département de la formation et de la jeunesse a présenté la semaine dernière son bilan intermédiaire relatif à la mise en œuvre de la réforme scolaire EVM. Basé sur divers outils d'évaluation, notamment une enquête réalisée en novembre 2000, le rapport dresse un état des lieux et analyse les questions pédagogiques, structurelles et d'organisation à mi-chemin de la réforme. Prévu de longue date, ce bilan constitue pour le DFJ un outil d'évaluation et de conduite. Des mesures de régulation ont également été annoncées.

Conçue comme une réforme pédagogique ambitieuse qui touche aujourd'hui plus de 50% des 80'000 élèves vaudois de la scolarité obligatoire, EVM a fait l'objet, après trois ans d'existence, d'une analyse impliquant acteurs internes, partenaires et consultants externes. Il en ressort un bilan nuancé ainsi que huit axes stratégiques qui influenceront la poursuite de la réforme, réforme à laquelle toutes les classes du canton seront intégrées en août 2003.

Le rapport relève notamment certaines carences en termes de préparation au niveau du terrain ainsi que le manque de moyens humains et matériels mis en œuvre au moment du démarrage de la réforme. Les aménagements intervenus progressivement ont aujourd'hui partiellement résorbé

cette situation. Au plan pédagogique, l'enquête adressée aux acteurs engagés dans la réforme (y compris les associations de parents), laisse apparaître que sur 28 objectifs et moyens caractérisant EVM, un saut qualitatif a été observé pour 19 d'entre eux. Parmi ces derniers, il faut relever en particulier l'encouragement des initiatives individuelles, l'allongement de la période d'observation avant orientation, la diversification des démarches pédagogiques, le développement de l'auto-évaluation de l'élève, le travail en équipe des enseignants et l'introduction de l'allemand au 2<sup>e</sup> cycle primaire. Toutefois, la majorité des avis exprimés estime que les objectifs n'ont, à ce stade, pas été atteints dans trois domaines: la pédagogie compensatoire, l'accent à mettre sur les connaissances de base et la mise à disposition d'épreuves de références.

### Cinq mesures de régulation

Concernant plus particulièrement l'axe stratégique de l'évaluation, et après avoir rappelé que la réforme EVM ne se limite pas à cette seule problématique, la cheffe du DFJ a annoncé 5 mesures de régulation applicables à court terme. Deux sont d'ores et déjà en cours de réalisation: l'intensification de la formation des enseignants et des

équipes de direction à l'usage du cadre général de l'évaluation ainsi qu'un effort supplémentaire dans l'information des parents par le biais d'un dépliant répondant aux questions les plus fréquentes sur l'évaluation. En avril 2001 seront communiquées les modalités de certification de fin de 9<sup>ème</sup> année. Au mois de juin 2001, et pour donner suite à une demande des conseils de classe, le DFJ transmettra une aide à la décision portant sur les conditions de promotion en fin de 7<sup>ème</sup> année (ensemble des classes) et en fin de 8<sup>ème</sup> année (pour les établissements explorateurs). En vue de la rentrée d'août, et après consultation, le DFJ proposera une unification de la terminologie propre à l'évaluation afin d'améliorer la communication avec les parents. L'évaluation du travail et du comportement de l'élève («page de gauche») sera repensée au secondaire. Pour ce qui est de l'hypothèse d'un recours aux notes en 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années, une vaste consultation des parents et des enseignants va être lancée. Les résultats de cette démarche seront pris en considération lors de la formulation du projet de réponse à l'initiative parlementaire que soumettra le DFJ au Conseil d'Etat.

(Com)

*Le bilan intermédiaire sur la mise en œuvre d'EVM est disponible sur [www.djf.vd.ch](http://www.djf.vd.ch)*

# Rénover la maison

*Le patrimoine bâti du XXe siècle sera au centre d'un colloque interdisciplinaire à l'EPFL.*

Le vieillissement du patrimoine bâti, hérité du XXe siècle, comme le dépérissement rapide d'œuvres récentes, soulèvent de nombreuses questions et des débats d'autant plus vifs qu'ils révèlent les intérêts souvent contradictoires des parties intervenantes. En ouvrant largement à tous les intéressés un colloque axé sur la sauvegarde et la réhabilitation de ce patrimoine, les organisateurs espèrent enrichir les connaissances dans ce domaine essentiel de l'économie contemporaine

Le colloque est destiné à tous les intervenants concernés (voir encadré).

Afin d'approfondir l'examen de cette vaste production, le choix des sujets et des exemples est généralement limité à l'architecture de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre. Ils proviennent en majorité de Suisse romande, mais aussi de Suisse alé-

*Silo à céréales, Renens. Architecte: J. Tschumi. 1957-1959.*



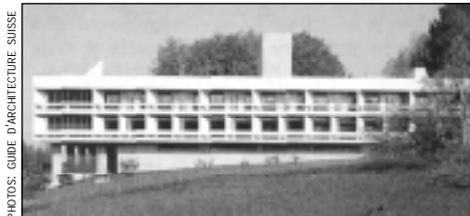
manique, du Tessin, du Piémont et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Leur variété typologique touche les principaux domaines de la construction immobilière et du génie civil.

*Organisation: DINF – Direction des travaux de la Ville de Lausanne – Commission fédérale des Monuments historiques.*

*Infos et inscriptions: Service des Bâti-ments, section Monuments Historiques et Archéologie, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne. Tél: 021/ 316 73 01, E-Mail: info.sb@sb.vd.ch Site internet: www.renover-maison.ch*



*La Maison Ronde, Genève. Architecte: M. Braillard. 1928-1930.*



*Pensionnat de jeunes filles, Lausanne. Architectes: M. Richter et M. Gut. 1961-64.*

## Déroulement du colloque

Les cinq ateliers se déroulent en parallèle. Chaque atelier développe cinq cas concrets d'une durée de 90 minutes chacun (présentation du sujet par le conférencier pendant 30 minutes puis débat de 60 minutes entre conférencier, représentants de la table ronde et public).

La table ronde réunit 12 représentants des domaines concernés (autorité de tutelle, association de sauvegarde, maître de l'ouvrage public, maître de l'ouvrage privé, enseignant, architecte/ingénieur, économiste, historien de l'art, restaurateur/laboratoire, archéologue, constructeur, usager).

<b>Mercredi 27 juin,</b> de 14h à 17h	<b>visites</b>	Visites d'interventions récentes.
<b>Judi 28 juin,</b> de 9h à 12h30	<b>Sauvegarder</b>	«Pour une politique du patrimoine bâti du XXe siècle», conférences introductives.
<b>Judi 28 juin,</b> de 14h-17h30 et <b>Vendredi 29 juin,</b> de 9h-12h30 et de 14h-17h30	<b>Connaître Intervenir</b>	«Approches et méthodes», atelier «Territoire et infrastructures», atelier «Edifices emblématiques», atelier «Réaffectation», atelier «Architecture et technologie», atelier
<b>Vendredi 29 juin,</b> dès 19h		Soirée officielle
<b>Samedi 30 juin,</b> de 9h-12h	<b>Transmettre</b>	«Communication et enseignement», conférences conclusives

## Théâtre

**La Grange de Dorigny, Lausanne.**  
*Les Aveugles* de Maurice Maeterlinck.  
Par la compagnie Nonante-Trois. Mise en scène Benjamin Knobil. Jusqu'au 25 mars (ma-je 19h, ve-sa 20h30, di 17h).

**Théâtre de Vidy, Lausanne.**  
*Bakkhantes* d'après Les Bacchantes d'Euripide. Par le Teatro Malandro. Mise en scène Omar Porras. Jusqu'au 25 mars, à la Salle Charles Apothéloz, (ma-je 19h, ve 20h30, sa 19h, di 17h30).

*Les gauchers* de Robert Bouvier, Anne-Marie Delbart, Lee Maddeford, Yvette Théraulaz. Mise en scène Anne-Marie Delbart. Jusqu'au 8 avril, Chapiteau, (ma-sa 20h, di 17h).

**Kléber Méleau, Lausanne.** *Conversations après un enterrement.* de Yasmina Reza. Mise en scène Philippe Mentha. Jusqu'au 8 avril, (ma-je 19h, ve-sa 20h30, di 17h30).

**Théâtre de Grand-Champ, Gland.** *Le journal d'une femme de chambre et Contes drôles et cruels,* d'Octave Mirbeau. Spectacle présenté par les Tournées de l'œuvre. Vendredi 30 mars, 20h30.

## Musique

**Eglise Saint-Etienne, Moudon.** *Orchestre du Conservatoire de Lausanne,* sous la direction d'Hervé Klopfenstein. Dimanche 25 mars, 17h.

**Métropole, Lausanne.** Concert populaire de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, sous la direction de Sergiu Comissiona. Dimanche 25 mars, 11h15.

## Expositions

**Musée de l'Elysée, Lausanne.** *Robert Capa: l'épopée du reportage. Nicolas Savary: architectures/fictions. Maurice Vouga: jeux de mots.* Jusqu'au 16 avril.

**Musée historique de Lausanne.** *BEBA, Aplats en formes (1999-2000).* Jusqu'au 27 mai.

**Musée cantonal de géologie, Espace Arlaud, Lausanne.** *Le monde fascinant des grottes.* Jusqu'au 22 avril. Entrée libre le 1<sup>er</sup> dimanche d'avril.

**Quai 11 Gallery, rue St-Martin 11, Lausanne.** *Faces* de Michele Elia Tavaglione. Jusqu'au 31 mars. Visites sur rendez-vous au (079) 613 27 89.

**Cabinet cantonal des estampes, Musée Jenisch à Vevey.** *Ernst Ludwig Kirchner: Gravures.* Jusqu'au 29 avril.

**Musée romain de Lausanne-Vidy.** *Au cœur d'une pyramide.* Jusqu'au 20 mai.